

Communiqué de presse

BEAUHARNOIS ADOPTE SON PTI 2027-28-29 : INVESTIR AUJOURD'HUI POUR BÂTIR LE BEAUHARNOIS DE DEMAIN

Beauharnois, le 10 juillet 2026 - Réuni en séance extraordinaire le mardi 7 juillet, le conseil municipal de Beauharnois a adopté son Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2027-2028-2029, une planification qui permettra de poursuivre la transformation de la ville grâce à des investissements totalisant plus de **59,4 M\$** au cours des prochaines années.

Pour la seule année 2027, le PTI prévoit **19,5 M\$ d'investissements** visant à renforcer les infrastructures municipales, améliorer les services aux citoyens, soutenir la résilience face aux changements climatiques et poursuivre la modernisation des équipements municipaux.

« Le Programme triennal d'immobilisations est notre feuille de route pour les prochaines années. Il traduit notre volonté de continuer à bâtir une ville résiliente, attractive et performante, tout en planifiant nos investissements de façon responsable. Chaque projet répond à des besoins concrets et s'inscrit dans une vision à long terme pour Beauharnois », souligne le maire, Alain Dubuc.

Une ville déjà en pleine transformation

L'adoption du PTI s'inscrit dans la continuité de nombreux projets déjà amorcés sur le territoire, notamment la réfection de la rue Ellice, la mise à niveau de l'hôtel de ville, le réservoir et la station de suppression du secteur Ouest, le prolongement de la rue Robert-McKenzie, le remplacement du camion-échelle, les travaux liés à la résilience climatique ainsi que plusieurs autres chantiers majeurs.

Des investissements dans toutes les sphères de la vie municipale

Le Programme triennal prévoit des investissements qui toucheront l'ensemble des services municipaux.

Communiqué de presse

Les principales priorités comprennent :

- le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie ;
- la poursuite des travaux visant à accroître la résilience aux changements climatiques ;
- la construction de la nouvelle caserne incendie ;
- la mise à niveau de bâtiments municipaux, dont l'hôtel de ville ;
- la réfection de plusieurs rues, trottoirs et parcs ;
- la poursuite du développement du pôle riverain ;
- le remplacement de véhicules municipaux et l'acquisition de nouveaux équipements spécialisés ;
- la modernisation des équipements technologiques de la Ville.

Une planification responsable

Le Programme triennal constitue un outil de planification. Son adoption confirme les intentions du conseil municipal, mais ne représente pas une autorisation de dépenser ni une garantie que tous les projets seront réalisés. Plusieurs demeurent conditionnels à l'obtention d'autorisations gouvernementales ou de subventions. Chaque projet devra faire l'objet d'une approbation distincte du conseil municipal avant sa réalisation.

Le PTI permet également à la Ville de planifier ses besoins financiers, d'établir un calendrier de réalisation des projets et d'assurer une saine gestion de sa capacité financière, tout en respectant les obligations prévues par la Loi sur les cités et villes.

Le document complet du Programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029 est disponible sur le site Web de la Ville de Beauharnois.

----- 30 -----

Source :

Service des communications et technologies de l'information
Ville de Beauharnois